

À la Rochelle, le 26/06/2023

PROCÈS-VERBAL

**de la Commission Nautique Locale
chargée d'émettre un avis sur le projets suivants :**

- **bouées équipées d'un système de télécommunication LoRa au large de la commune de Saint-Pierre-d'Oléron**
- **Station de mesures d'échanges de CO2 à Esnandes/Baie de l'Aiguillon – prolongation**
- **campagne géotechnique pour le futur raccordement au parc éolien en mer sud Atlantique**

Sous la présidence de M. Christophe MANSON, délégué à la mer et au littoral, la commission nautique locale a été consultée pour avis sur les demandes de Station de mesures d'échanges de CO2 à Esnandes/Baie de l'Aiguillon, de bouées équipées d'un système de télécommunication LoRa au large de la commune de Saint-Pierre-d'Oléron, et de campagne géotechnique pour le futur raccordement au parc éolien en mer sud Atlantique. Les membres sont consultés par voie dématérialisée, par courrier électronique en date du 09/06/2023 à 17h09.

Les observations de la commission nautique locale sont les suivantes :

- **Pour le dossier : Station de mesures d'échanges de CO2 à Esnandes/Baie de l'Aiguillon – prolongation**

Les membres de la Commission Nautique Locale qui ont répondu, émettent un avis favorable.

- **Pour le dossier : bouées équipées d'un système de télécommunication LoRa au large de la commune de Saint-Pierre-d'Oléron**

La subdivision des Phares et Balises de La Rochelle, représentée par M. Duc-Dodon, indique qu'au regard de la durée du projet, de la zone maritime où la navigation nocturne n'est pas recommandée (toutes les bouées de ce secteur sont passives), il n'est pas nécessaire de matérialiser ces bouées par des marques de signalisation maritime. Aussi : pas de feu, pas de croix de Saint André. Et une information nautique devra être réalisée, au moment de la mise en place et du retrait de ces 3 bouées.

- **Pour le dossier : Campagne géotechnique pour le futur raccordement au parc éolien en mer sud Atlantique**

Le représentant du collège du pilotage, M. Ponroy, indique qu'il faudra que le navire se tienne informé des mouvements lorsqu'il travaillera dans la zone d'embarquement du pilote et dans le chenal d'accès pour ne pas gêner le passage des navires.

Le représentant du collège des plaisanciers, M. COUDRAY, indique que le chantier soit correctement identifié et que des avis soient régulièrement diffusés en fonction de son avancement.

Avis favorable à l'unanimité des membres ayant répondu.

Signature des membres

Les membres de droit

Le président
Christophe MANSON
Signé

**Le représentant du Directeur
Départemental des Territoires
et de la Mer**
François AMAUDRIC DU CHAFAUT
Signé

**Le représentant du parc
naturel marin**
Ronan LUCAS
Signé

Les membres temporaires

Jean-Jacques COUDRAY
Signé

Timothee PONROY
Signé

Eric BLANC
Absent

Damien COURCAUD
Absent

Benoît DURIVAUD
Signé

Les membres suppléants

Pascal POTIER

Alexandre BACHY

Philippe MICHEAU
Absent

Jean-Claude DI FUSCO
Absent

Philippe MORANDEAU